

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Cette importante publication, très complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier, une livraison de 16 pages grand in-8^o, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser dès aujourd'hui leur adhésion.

Cahors, 11 Décembre.

Détails sur la crise.

Les journaux ont reçu communication de la note suivante, émanée des membres *présomptifs* du cabinet que M. Dufaure devait constituer :

Des assertions erronées ayant paru dans plusieurs journaux au sujet des derniers incidents de la crise ministérielle, il est utile de rétablir les faits.

Après deux entretiens avec M. le président de la République, entretiens qui n'avaient amené qu'un échange d'idées, M. Dufaure avait précisé dans une lettre adressée à M. le maréchal les conditions auxquelles il lui semblait possible de tenter la constitution d'un ministère durable.

A la suite de cette lettre, M. Dufaure fut chargé par le président de la République de former un cabinet.

Dans l'entrevue qui eut lieu à cette occasion, M. le maréchal exprima le désir que les titulaires actuels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères conservassent leurs portefeuilles. Il déclara, du reste, que M. Dufaure, étant chargé de former le ministère, était seul responsable.

M. Dufaure, de son côté, ne s'expliqua pas sur les personnes, voulant s'entendre auparavant avec quelques-uns des collègues qui devaient avec lui former le cabinet. Ceci se passait jeudi, vers le milieu de la journée.

M. Dufaure se mit immédiatement en rapport avec quatre des collègues qu'il se proposait de faire entrer dans la combinaison, et il apporta le lendemain, à la Présidence, la liste complète des ministres qu'il proposait.

Le président de la République répondit alors qu'il ne pouvait abandonner à personne le choix des titulaires pour les trois portefeuilles indiqués plus haut. La conséquence naturelle de cette réponse était de soustraire désormais ces trois ministres à l'action du Parlement. Ce n'était plus une question de personnes sur laquelle une discussion aurait pu s'établir, mais une question de principe touchant au fond même du droit constitutionnel et parlementaire.

M. Dufaure et ses futurs collègues se réunirent de nouveau et reconnurent à l'unanimité qu'ils ne pouvaient s'écarter à aucun prix de la règle constitutionnelle. On sait en effet que l'article 6 de la loi du 25 février 1875 établit entre tous les membres du cabinet une responsabilité solidaire pour la politique générale du gouvernement. Cette ré-

ponse fut portée à la Présidence par M. Dufaure.

Quelques heures plus tard, M. le maréchal écrivait à M. le président du Sénat que, les négociations avec M. Dufaure ayant été rompues, il avait chargé M. Batbie de former un cabinet.

La note de l'Agence Havas, que nous avons publiée samedi, a excité une surprise non moins grande que celle que provoqua, il y a peu de jours, la précédente note indiquant également les motifs de la première rupture des négociations en vue de la formation d'un cabinet. On ne s'entretenait, samedi, au Sénat et à la Chambre, que des incidents relatifs à la cessation de ces négociations.

Ce qui excitait surtout l'étonnement, c'était le prétexte invoqué par l'auteur anonyme de la note envoyée de l'Élysée à l'Agence Havas pour justifier la décision du président de la République. En effet, on prétend que le maréchal de Mac-Mahon ne pouvait pas souscrire à une modification contraire à la bonne organisation de nos forces militaires et à l'esprit de suite dans nos relations diplomatiques. Or on oublie que le président de la République n'a pas hésité, il y a moins de quinze jours, à donner des successeurs au général Berthaut, au vice-amiral Gicquel des Touches et au duc Decazes. Il y a même mieux : l'un des nouveaux ministres du 23 novembre, le général de Rochebouet, n'a rien eu de plus pressé que de retirer un projet de loi sur l'état-major, préparé par son prédécesseur, et ce ministre de la guerre, qui ne doit avoir, dit-on, aucun caractère politique, est précisément celui dont on avait fait le chef du cabinet !

Dans les couloirs du Sénat et de la Chambre on soutenait que la détermination du maréchal de Mac-Mahon était due aux conseils des amis du cabinet du 17 mai. Les intéressés, dans la politique du 17 mai, semblent véritablement redouter que la lumière se fasse d'une façon trop complète sur ce qui s'est passé durant la période électorale.

Les sénateurs et les députés de la droite propageaient le bruit, que M. Dufaure avait eu une entrevue avec le comité des Dix-Huit. Ils savaient cependant que c'était là une insigne fausseté. Du reste, dès que les membres du comité des Dix-Huit ont été informés de la fausse nouvelle mise en circulation, ils se sont immédiatement réunis et ils ont rédigé la Note suivante :

« Les délégués de la majorité républicaine de la Chambre des Députés déclarent qu'ils n'ont eu aucun entretien, ni aucune relation directe ou indirecte avec l'honorable M. Dufaure, à l'occasion de la mission qui lui avait été confiée par M. le président de la République, de composer un cabinet parlementaire. »

Cette note porte les signatures de MM. Léon Gambetta, Jules Ferry, Tirard, Floquet, Léon Renault, Madier de Montjau, Albert Grévy, Clémenceau, Bethmont, Louis Blanc, Lepère, Henri Brisson, Ed. Lockroy, René Goblet, de Marcère, Antonin Proust, Henri Germain, de Choiseul.

(Journal des Débats.)

M. le maréchal de Mac-Mahon a écrit à M. le duc d'Audiffret-Pasquier pour l'informer que

les négociations avec M. Dufaure étaient rompues parce que les conditions proposées par ce dernier étaient inacceptables.

Contrairement à ce que l'on disait, M. Dufaure n'a eu aucune nouvelle entrevue avec M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. Dufaure dément qu'il ait jamais accepté, à aucun moment des négociations, la condition préalable du maintien des trois ministres, contrairement à l'insinuation de la note de l'Agence Havas.

Voici exactement la combinaison ministérielle que M. Dufaure avait élaborée.

- MM. Dufaure, président du conseil, ministre de la justice ;
- de Marcère, ministre de l'intérieur ;
- Léon Say, ministre des finances ;
- Waddington, ministre de l'instruction publique ;
- de Saint-Vallier, ministre des affaires étrangères ;
- Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce ;
- de Freycinet, ministre des travaux publics ;
- le général Gresley, ministre de la guerre ;
- l'amiral Pothouan, ministre de la marine.

Quelques journaux ont dit que M. Dufaure avait demandé au Maréchal de s'engager, par un Message à ne pas user de son droit de proposer au Sénat la dissolution de la Chambre.

M. Dufaure n'a rien demandé de semblable et le Maréchal n'a pas eu, conséquemment, à le refuser.

D'après un journal du soir, M. Dufaure, en se séparant du Maréchal aurait dit : « Vous me permettez de m'étonner, M. le Maréchal, qu'on ait fait jouer un pareil rôle à un homme de mon âge et de ma situation. »

Ce récit est entièrement controuvé.

(Agence Havas.)

REVUE DES JOURNAUX

Soir.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le congé donné à M. Dufaure par M. le président de la République, et ce n'est pas sans un certain effroi que nous envisageons les conséquences qui vont résulter de la grave détermination prise par le chef de l'Etat.

Nous ne croyons pas qu'il faille se méprendre sur l'objet de la mission donnée à M. Batbie.

Si c'est une mission de conciliation et d'apaisement qu'on veut lui confier, la tentative est vaine et frappée d'avance d'impuissance radicale.

Là où M. Dufaure et sa grande influence et sa grande habileté ont échoué, pense-t-on que M. Batbie puisse réussir, de quelque bonne volonté et de quelque zèle qu'il ait fait preuve dans ces dernières journées ?

Si, au contraire, en faisant choix de cet ho-

norable sénateur; on a eu présent à la pensée le mot : *politique de combat*, qu'il a prononcé en un jour d'emportement, ne craint-on pas de donner à ce choix un caractère de provocation singulièrement périlleux dans les circonstances actuelles ?

La résistance aux vues légitimes de la majorité ne peut s'affirmer aujourd'hui que par la dissolution de la Chambre. Or cette dissolution entraîne fatalement, pour le gouvernement, la nécessité de ne faire ni plus ni moins qu'un véritable coup d'Etat financier, puisque dans vingt jours le Trésor n'aura plus à sa disposition aucun moyen légal de recouvrer l'impôt.

En présence de perspectives aussi graves, et en face de pareilles responsabilités encourues, il est permis de chercher à lire entre les lignes de la note publiée par l'Agence Havas, et de chercher ailleurs que dans son texte littéral les motifs qui ont poussé le Maréchal à rompre les négociations engagées par M. Dufaure, muni du blanc-seing du chef de l'Etat.

Dans l'état des choses, en effet, et dans l'état des esprits, l'opinion publique, profondément émue, nous ne voulons pas dire tristement irritée, se refuse à croire que des négociations d'une telle importance aient échoué parce que le président de la République tient absolument à désigner lui-même, sans discussion, les titulaires des trois portefeuilles de la guerre, de la marine, et des affaires étrangères.

La situation est bien au-dessus de trois ministres; et si l'on avait eu la ferme résolution de rentrer dans la voie parlementaire, pourquoi aurait-on reculé devant une dernière concession qui consacre toutes les autres ?

Il y a donc encore une arrière-pensée qui se déguise à peine, et le retour dans les conseils officieux mais tout-puissants de l'Élysée, d'influences qu'on croyait éloignées pour toujours.

Ces influences ont produit déjà bien des maux. Plaise à Dieu qu'elles n'en amènent pas de plus tristes encore !

Journal des Débats.

Nous entendons toujours parler de serments qui auraient été prêtés par M. le Maréchal à tel ou tel parti. Ces engagements, la France ne les connaît pas; elle ne connaît que ceux qu'on a pris envers elle, et si on ne peut pas consciencieusement et honorablement les observer, la conscience et l'honneur dictent la conduite à tenir.

Nul en ce monde n'a le monopole de la conscience. Le dernier citoyen a la sienne aussi bien que le premier. Charles X, lui aussi, avait sa conscience, et il croyait être dans son droit. Mais il ne reconnaissait pas de supérieur; il ne se croyait responsable que devant Dieu, son seul souverain. Le président de la République a un autre souverain, qui est la nation, dont il n'est que le délégué et le ministre. Lorsque, dans une monarchie, un ministre n'est pas d'accord avec le souverain qui l'a nommé, et que sa conscience lui défend d'obéir à ses ordres, il obéit lui-même à sa conscience en se retirant. Il ne renverse pas son maître, il refuse de le servir; il remet entre les mains desquelles il les tenait des pouvoirs dont il n'avait que le dépôt. Si la volonté de la France, clai-

rement exprimée, hautement manifestée, n'a pas le bonheur de se trouver conforme à celle de son premier ministre, il y a pour M. le Maréchal une solution indiquée, celle d'une retraite dans laquelle le suivraient les respectueux remerciements de la grande majorité des Français.

JOHN LEMOINNE.

Constitutionnel

La difficulté actuelle est celle-ci :

Les gauches veulent un cabinet nettement et intégralement constitutionnel ; le Maréchal, assure-t-on, tient à garder à sa libre disposition trois portefeuilles : *guerre, marine, affaires étrangères*.

Commençons par déclarer que c'est pour la première fois, depuis son avènement au pouvoir que le Maréchal, à notre connaissance du moins, élève une prétention pareille.

Cette prétention ne fut jamais élevée, en France, sous nos anciens rois constitutionnels, ni sous Louis XVIII, ni sous Charles X, ni sous Louis-Philippe.

Elle eût rendu immédiatement et irréparablement impossible toute combinaison ministérielle.

Cette prétention tend à détruire l'irresponsabilité gouvernementale, puisque le chef de l'Etat *personnellement* choisit le tiers du conseil.

Cette prétention tend à détruire la responsabilité ministérielle ; il n'y a plus ni homogénéité, ni égalité entre les ministres, émanant, de la sorte, d'origines différentes.

Les uns relèveraient des Chambres ; les autres relèveraient uniquement de la personne du chef de l'Etat.

Il n'est pas possible que le bon sens du Maréchal ne se rende point compte de l'étrangeté de la situation qui résulterait de son vœu accepté.

Liberté

Le temps presse. Il faut désormais aller droit au budget.

Il appartient au ministère d'affaires aujourd'hui en fonctions de mettre la Chambre en demeure de voter au moins les quatre contributions directes, conformément au projet de loi dont la commission du budget est saisie.

La Chambre refusera-t-elle ? S'obstinera-t-elle à ne voter ni budget des recettes ni budget des dépenses pour l'année 1878 ?

Soit. La responsabilité en retombera sur elle. Mais, elle ne peut empêcher la perception des impôts indirects, qui suffisent à alimenter le Trésor pendant plus des deux tiers de l'année.

Puis, si la conciliation ne se faisait pas, si la dissolution de la Chambre s'imposait plus tard, toute regrettable que serait une pareille mesure, le ministère du 23 novembre ferait place alors à un ministère de dissolution.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

MM. les maires viennent d'être invités à désigner aux préfets, avant le 20 janvier prochain, les habitants de leur commune qui mériteraient de concourir, en 1878, aux prix institués par M. de Montyon, en faveur des personnes qui se sont distinguées par des actes éclatants de vertu et de courage, ou par la constance d'un grand dévouement et d'une conduite éminemment vertueuse.

Les conditions à remplir pour obtenir ces distinctions sont indiquées dans le livret relatif à la distribution des prix de 1876, qui est déposé à la préfecture et dans chaque sous-préfecture.

Les demandes d'admission au concours devront être appuyées d'un mémoire très-détaillé des actes accomplis et de certificats authentiques délivrés par les autorités locales ou par des personnes dignes de confiance.

On dresse en ce moment dans toutes les mairies les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1877, c'est-à-dire de tous les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1857.

Tous ces jeunes gens sont invités à se rendre immédiatement ou à se faire représenter à la mairie du domicile de leur père ou de leur mère si elle est veuve, ou de leur tuteur s'ils sont orphelins, pour y affectuer les déclarations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement ou relatives aux réclamations qu'ils auraient à faire valoir.

Les jeunes gens doivent, à moins d'absence de France ou du département, ou à moins de cas de maladies venir en personne à la mairie pour y faire les déclarations prescrites, afin de permettre au maire de prendre leur singalement et de constater leur taille et leur degré d'instruction.

Le *Journal d'agriculture pratique* de la Haute-Garonne annonce une sinistre nouvelle.

Le *Phylloxera* a fait son apparition à Toulouse. Sa présence a été constatée dans les pépinières des principaux pépiniéristes de Toulouse, d'où il s'est propagé dans les treilles des jardins environnants. Comme partout, il aurait été importé par des plants américains ; il nous semble cependant que leur importation avait été interdite. Il est vrai qu'en France les arrêtés sont faits pour n'être pas observés.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Philosophie.	Mathématiques.	Nouvelles ;	Albert.
Rhétorique.	Géographie.	Barriéris ;	Valat.
Seconde.	id.	Tailhade ;	Bramel.
Troisième.	id.	Gatorze ;	Rosignol

id.	Histoire.	Rosignol ;	Gayet.
Quatrième.	id.	Barriéty ;	Grenat.
Cinquième.	Géographie.	Mercié ;	Bergon.
Sixième.	id.	Bouysson ;	Montal.
Septième.	Calcul.	Clavières ;	France.
Huitième.	Orthographe.	Viessens ;	Combes ;

COURS SPÉCIAUX.			
2 ^e année.	Orthographe.	Lacrouz ;	Bouloumié.
1 ^{re} année.	Physique.	Mention ;	Magot.
Année prép.	Géographie.	Sales ;	Gayet.
Math. préparat.	id.	Barbier ;	Cosse.
id.	Mathématiques.	Barbier ;	Cosse.

CLASSE PRIMAIRE.			
1 ^{re} division.	Géographie.	Bénech ;	Fournié.
2 ^e division.	id.	Gratacap ;	Tarayre.
3 ^e division.	id.	Mendaille ;	Vargues.
4 ^e division.	id.	Pinel ;	Palame. G.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Les vols considérables qui se commettent chaque jour, depuis quelques mois, dans les grands magasins de la capitale, ont ému la préfecture de police, qui a pris les mesures les plus énergiques et les plus salutaires.

A la suite d'une enquête minutieuse, on a acquis la certitude qu'on se trouvait en présence d'une association de femmes qui opéraient sur une vaste échelle.

Des agents de la sûreté ont été placés en permanence à l'intérieur et à l'extérieur des établissements le plus souvent exploités. On a constaté que dans quelques-uns il se commet 500 fr. de vols par jour.

Lundi, une dame mise avec élégance, et qu'on pouvait aisément prendre pour une duchesse, entra dans les magasins du Bon-Marché et parcourait tous les rayons, qu'elle semblait connaître parfaitement, causant gaiement avec les commis et marchandant des objets qu'elle n'achetait pas. Elle attira bientôt l'attention des agents de la sûreté, qui ne la perdirent pas de vue.

Ils ne tardèrent pas à voir la jeune personne glissant sous son manteau de fourrure une coupe de dentelles ; plus loin, ce fut une coupe de soie ; et enfin, au rayon de l'argenterie, elle fit disparaître fort adroitement plusieurs couverts.

Cette partie d'escamotage jouée, elle se dirigea vers la porte de sortie. Les agents, ayant le pressentiment qu'ils marchaient sur les traces de ce qu'ils cherchaient, la suivirent sans dire mot.

Elle monta dans une voiture qui l'attendait à la porte, tandis que les agents se jetaient dans un autre fiacre.

Elle s'arrêta devant les magasins du Louvre, où une autre dame, non moins élégante, l'attendait et prit place à côté d'elle. La voiture les déposa enfin devant les magasins de la Ville-de-Saint-Denis, où elles rencontrèrent deux autres dames.

Il était alors cinq heures du soir. Après s'être concertées un instant, elles allaient se séparer, lorsque les agents crurent l'heure ve-

nue d'agir, craignant d'en manquer deux. Ils s'approchèrent d'elles et les invitèrent à les suivre au poste de la rue des Petites-Couries. En se voyant prises, elles jetèrent un cri de terreur. Une heure après, elles étaient conduites devant M. Jacob.

On a trouvé sur elles une grande quantité de marchandises et d'objets d'une grande valeur.

Elles n'ont encore subi qu'un interrogatoire sommaire. Elles se nomment Gertrude M..., Adena R..., Amélie F... et Anna S... On est certain d'avoir mis la main sur les voleuses qu'on recherchait.

Cette affaire ne se bornera pas à l'arrestation des quatre inculpées : il reste encore à retrouver les recéleurs.

Le *Courrier des Etats-Unis* rapporte que l'on a trouvé dans les ruines de Cana, dans le Darien (Amérique centrale), quelques petits canons de bronze, laissés là par les Espagnols pour armer des fortifications, dont on retrouve à peine les embrasures. Ces canons du plus beau bronze ont trois pieds de long et pèsent 120 livres. Ils sont en parfait état de conservation et paraissent avoir peu servi. On y lit l'inscription suivante sur la plate-bande de la culasse :

« Pièce faite par Joseph Barnola, de Barcelone, 1744. »

Sur l'un des tourillons est marqué le poids, sur l'autre on a écrit : vieux bronze. A la tranche de la bouche sont les armes d'Espagne, deux châteaux et deux lions rampants sur champ d'azur. Un peu plus loin, on lit le nom de la pièce ; presque tous ces canons portent des noms de poissons.

Mais ce qu'il y a de plus singulier dans ces canons, c'est que tous se chargent par la culasse. Un espace de dix pouces de profondeur forme, à partir du bouton de la culasse, la chambre où le chargeur venait placer la poudre et les petits projectiles. La culasse, étroitement fermée, est assujettie au moyen de coins et de boulons passant par des trous rectangulaires pratiqués sur les côtés de la chambre. Cette installation laisse sans doute à désirer, mais elle n'en prouve pas moins que l'idée du chargement par la culasse n'est pas nouvelle et que nous ne faisons que perfectionner ce que nos pères ont inventé.

Cana se trouvait sur le chemin de la dernière expédition française d'exploration ; le lieutenant de vaisseau Wyse, qui la commandait, a visité ces ruines et a dû rapporter en France une de ses pièces qui porte le nom de : *El Moro*.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

11 décembre 1877. (79)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONI.

Première partie.

EPILOGUE

Et, comme Pascal levait son couteau sur la poitrine de Fernande.

— A moi ! à l'aide ! au secours ! cria la jeune femme de toute la force de ses poumons.

Elle n'acheva pas.

L'Auvergnat s'était rué sur elle avec une fureur aveugle, et l'avait frappé de son arme terrible.

Fernande poussa à peine une plainte, et s'affaissa sur elle-même, le sein déchiré et sanglant, et son regard, avant de se fermer, put voir Pascal s'enfuir en toute hâte et disparaître par la fenêtre qui donnait sur le jardin.

Presque au même instant, Franck et Lopès, conduits par Marthe, entraient

dans la chambre où Fernande gisait étendue sans mouvement.

Quand la jeune femme rouvrit les yeux et qu'elle vit auprès du lit où on l'avait déposée le visage de Franck, inquiet et attentif, un frémissement singulier parcourut ses membres, et elle passa à plusieurs reprises la main sur son front comme pour s'assurer qu'elle était bien éveillée.

Mais c'était bien Franck qui lui souriait doucement, et elle lui tendit la main avec un élan ou tout son cœur semblait vouloir se donner.

Lopès s'était mis à la poursuite de Pascal, et, bien qu'il ne l'eût pas retrouvé, il ne s'était pas trop empressé de revenir, bien convaincu que Franck saurait mieux que lui consoler et distraire Fernande du sombre drame dont elle venait d'être victime.

Heureusement la blessure qu'elle avait reçue n'était pas mortelle, et, dès le premier examen, Franck avait déclaré qu'il n'y avait rien à craindre pour les jours de la jeune femme.

Tout le monde avait respiré après cette déclaration.

Fernande était cependant toujours évanouie, et une heure environ s'écoula sans qu'elle revint à elle.

Mais quand elle ouvrit les yeux et qu'elle ne put douter de la présence du jeune docteur à son chevet, une satisfac-

tion immense pénétra tout son être, et elle fut sur le point de remercier Dieu de cet accident qui allait lui permettre de garder quelque temps près d'elle un homme qui avait tenu tant de place dans sa vie et qu'elle n'avait fui que parce qu'elle ne craignait que son secret ne vint à lui échapper.

Etait-ce le hasard qui les réunissait ainsi, n'était-ce pas plutôt Dieu dont le doigt apparaissait évidemment dans tout ceci !

Il n'y avait là ni doigt de Dieu ni hasard, il y avait la volonté ferme et résolue de Lopès, qui n'avait pas eu besoin de grands efforts d'imagination pour amener cette réunion de deux êtres qui ne paraissent pas demander mieux que de se rapprocher.

— Vous ! vous ? mon ami, s'écria Fernande en croisant ses deux bras sur son cœur, qui battait à se rompre... vous... ici... dans une pareille circonstance !

— Eh ! combien je bénis le ciel qui m'a inspiré ce voyage ! répondit Franck ou plutôt, tenez, c'est Lopès, c'est notre Providence qu'il faut en remercier.

— Comment !

— Sans lui, je ne sais où je serais à cette heure.

— Expliquez-vous.

Franck remua doucement la tête.

— Après toutes les épreuves par lesquelles j'ai dû passer, poursuivit-il, je me

trouvais si seul au monde, si indécis, si troublé, que je ne savais de quel côté diriger ma vie ; vous-même, qui m'aviez été si bonne et si dévouée, vous aviez fui sans me dire seulement le coin de la terre où je vous retrouverais... Alors le désespoir, l'ennui, le dégoût se sont emparés de moi et je me suis abandonné à Lopès, qui, seul au milieu du désordre ; conservait tout son sang-froid et toute sa raison...

— Mais vous partiez ?

— Je partais.

— Pour quel pays ?

— Nous allions en Amérique.

Fernande pâlit.

— Si loin ! dit-elle avec un frisson.

Franck sourit.

— Tenez, dit-il d'une voix douce, laissez-moi vous dire toute ma pensée, Fernande. Maintenant que me voilà près de vous, que nous sommes rapprochés encore une fois. Il me semble qu'il y a dans ce hasard qui nous réunit l'influence d'une volonté résolue, et je ne suis pas éloigné de croire que Lopès n'est pas étranger à tout ceci.

— Comment ?

— Comment expliquer ce voyage autrement ? continua Franck, Lopès savait l'endroit où vous étiez retirée, je n'en doute plus maintenant. Or, nous devions nous embarquer au Havre, et c'est à Brest que le navire que nous avons frété viendra

nous chercher ; en quittant Fuyon, nous étions menés par le meilleur postillon de toute la Bretagne, et cependant il nous a versés à moitié chemin sans qu'aucune difficulté de terrain explique cet accident, et ce qu'il y a certainement de plus remarquable, c'est que l'accident nous surprend dans une plaine où nous ne devons trouver qu'une seule habitation, et cette habitation est la vôtre... Ah ! Lopès est habile sans contredit ; mais, cette fois, j'ai deviné sa ruse, et je la bénis.

— Mais votre voyage ? demanda timidement Fernande.

— Je l'entreprendrai plus tard.

— Pour le remettre.

— J'attendrai du moins que vous soyez guérie.

— Mais vous ne pouvez pas rester ici. Franck prit la main de la jeune femme qu'il garda dans les siennes.

— Est-ce vous, Fernande, qui le trouverez mauvais ? dit-il de sa voix la plus tendre. Vous ne pouvez cependant vivre ainsi isolée et sans protection ; vous voyez à quels dangers cette solitude vous expose. Le misérable qui a attenté à vos jours peut revenir à la charge... il est impossible que vous restiez ainsi.

J'avais pourtant choisi cette retraite, et mon plus cher désir était de ne pas la quitter.

— Eh bien ?

(A suivre.)

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 9 décembre.

Le Temps dit que M. Batbie, recevant la mission de former un cabinet, répondit au maréchal qu'il regrettrait l'échec de la combinaison Dufaure, mais qu'il ne pouvait refuser la mission qui lui était donnée.

M. Batbie a déclaré dans la réunion du groupe constitutionnel que le nouveau cabinet ne serait pas formé spécialement en vue de la dissolution; mais qu'il serait prêt à la demander quand elle serait inévitable.

Le Moniteur espère que la rupture des négociations qui avaient été ouvertes par M. Dufaure pour constituer un ministère pris dans la majorité de la Chambre des députés n'est pas définitive; il constate que le maréchal de MacMahon était sincèrement résolu à rentrer dans la pratique du régime parlementaire; il considère la situation comme étant le résultat d'un malentendu qu'une bonne foi réciproque doit suffire à dissiper.

Le Moniteur ne méconnaît pas le principe qu'un cabinet parlementaire doit être homogène et que ses membres sont tous solidaires les uns des autres; mais il pense qu'il faut apporter des ménagements dans l'application de ce principe.

Le Moniteur croit donc qu'une entente est possible sur les noms des futurs titulaires des portefeuilles contestés.

Aucune liste ministérielle n'est encore arrêtée. Le Temps donne comme probable la liste suivante: MM. Batbie, ministre de l'intérieur et président du conseil; de Banneville, aux affaires étrangères; Depyre ou Bonafous, à la justice; Leguay, à l'instruction publique; Daru ou Dufroyer, aux finances; général de Rochebouet ou général de Cisse, à la guerre; amiral Roussin ou amiral de Montaignac, à la marine; Ancel, au commerce; Montgolfier, aux travaux publics.

Une réunion des sénateurs de la droite et des sénateurs constitutionnels a eu lieu aujourd'hui chez M. de Lareinty; les sénateurs constitutionnels se sont ensuite réunis seuls chez M. de Bondy.

Paris, 9 décembre.

Le Soir rend compte de la réunion que les sénateurs constitutionnels ont tenue aujourd'hui.

M. Batbie a expliqué les derniers incidents; il a insisté sur la loyauté et la bonne volonté dont le maréchal de MacMahon a fait preuve. Il a demandé à ses collègues de l'aider à accomplir sa mission.

M. Bocher et Lambert Saidte-Croix ont montré les périls d'une nouvelle dissolution et la nécessité de revenir à la pratique des règles parlementaires.

Un membre a proposé de faire de nouveau

appel au dévouement de M. Dufaure et de l'inviter à demander au Maréchal une nouvelle entrevue pour renouer les négociations.

Cela paraît avoir été favorablement accueilli par la réunion, même par M. Batbie, qui a beaucoup loué le patriotisme et le désintéressement de M. Dufaure.

Paris, 9 décembre.

Le Soir croit savoir que les troupes de la garnison de Paris ont été consignées toute la journée.

Aujourd'hui la physionomie de Paris a été parfaitement calme.

Paris, 10 décembre soir.

Rien à l'Officiel ce matin. Au fond, personne n'a été surpris de ne pas voir de nouveau ministère. J'ajoute que la question n'est plus là; elle repose tout entière sur le vote du budget. Que nous ayons un ministère Batbie, ou que nous conservions le ministère actuel, le nœud gordien n'en sera pas plus facilement dénoué pour cela. Jamais, en effet, la situation qui s'impose en ce moment aux partis en présence comme conséquence de leurs paroles et de leurs actes précédents, n'a été plus tendue; jamais elle n'a permis aux suppositions les plus diverses et les plus extrêmes de se faire jour en même temps, sans mentir, ni les unes ni les autres, à la vraisemblance.

Aujourd'hui le gouvernement demandera à la Chambre des députés de voter le budget. Le refus de la majorité est certain. Il est probable que demain ou après demain, le gouvernement reviendra à la charge, et il est tout aussi probable qu'il éprouvera un nouveau refus. Il ne reste plus au bout que la dissolution, quelque extrême que soit cette mesure.

Il a bien été question d'une reprise des négociations avec M. Dufaure. Mais ce n'est qu'un bruit sans fondement. On considère, dans les cercles bien informés, cette reprise comme impossible, après les explications données de part et d'autre sur la rupture des premières négociations.

Les constitutionnels du Sénat, dont le rôle grandit en proportion de l'importance des événements, ne sont pas résolus complètement encore à suivre le Maréchal jusqu'à une dissolution.

Ainsi, dans une réunion qu'ils ont tenue hier chez M. de Bondy, M. Bocher a pris la parole pour montrer quels périls redoutables cette mesure susciterait et à quelles violations de la Constitution elle entraînerait puisque, au moment de l'année où nous sommes arrivés, le budget ne peut plus être voté que par la Chambre actuelle.

Le groupe de l'Appel au peuple ne paraît pas devoir s'associer avec moins d'hésitation à un 16 Mai; avant de s'y associer dans le Sénat, il demanderait des garanties au gouvernement. Néanmoins on peut considérer comme certain

que les bonapartistes du Sénat voteront la dissolution, si la question est posée.

Dans le cas de dissolution, la majorité accepterait-elle cette mesure sans protestations ou même sans violence? C'est là une question grave qui doit beaucoup préoccuper les esprits en ce moment.

La République française déclare qu'une seconde dissolution ne saurait être acceptée par une nation libre et fière et qu'elle mène tout droit à une révolution.

J'essaie bien de vous donner une analyse calme et impartiale de la situation; mais le fait qui domine c'est qu'aujourd'hui tous les esprits, tous les partis, les hommes qui tiennent le pouvoir, comme ceux qui tiennent le budget sont éperdus, affolés, se sentant glisser sur les deux pentes d'un abîme commun dont aucun d'eux n'aperçoit le fond.

Rome, 9 décembre.

Le bruit de la mort du Pape est faux. Le Saint-Père a passé une nuit assez bonne. Les plaies de ses jambes se sont rouvertes et les douleurs ont diminué.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 11 décembre, 11 h. matin.

Il se confirme qu'une partie du groupe constitutionnel fait une grande résistance aux idées de dissolution.

M. d'Audiffret-Pasquier s'est présenté hier chez le Maréchal avec le désir de voir si tout espoir de conciliation devait être perdu.

Le Maréchal n'a reçu le Président du Sénat, que sur l'insistance de ce dernier, et il lui a déclaré fort nettement qu'il n'y avait plus de transaction ni de conciliation possibles et que l'on devait aller jusqu'au bout.

Dans les couloirs, on se raconte cette visite sur laquelle on fait mille commentaires divers. L'émotion est très-considérable et les constitutionnels du Sénat montrent une vive irritation de la réception que le Maréchal a faite au duc d'Audiffret-Pasquier.

Versailles, 11 décembre, 4 h. soir.

La demande du budget qu'on attendait pour hier soir, n'a pas eu lieu. La séance a été levée sans incidents. Aucun ministre n'assistait à la séance.

On croit, et cela est très vraisemblable,

que le nouveau ministère Batbie est déjà composé.

En résumé, la journée d'hier s'est terminée en laissant une situation encore plus tendue qu'elle ne l'était le matin.

Paris 11 décembre 2 h. soir.

Le ministère Batbie n'est pas encore constitué.

Tous les journaux sont remplis de détails sur la réception de M. d'Audiffret-Pasquier à l'Élysée.

Le Soleil attribue aux donneurs de conseils, deux plans qu'il qualifie d'extravagants et de coupables:

Le premier consisterait dans l'immobilité complète jusqu'au premier janvier et alors que le refus du budget aurait amené la désorganisation sociale; le second serait un plébiscite proposant le maintien du Maréchal-Président et autorisant le budget de 1878 pareil à celui de 1877.

Le Journal des Débats répète un bruit suivant lequel la demande de dissolution sera refusée par le Sénat, et que le Maréchal donnerait sa démission.

Paris, 11 décembre 3 h. 40, soir.

Plewna a capitulé. Les soldats mourraient de faim.

Les dépêches de Londres disent que l'opinion et les journaux sont très-émus de ce grave événement.

Paris, 5 h., 20, soir.

On assure à Versailles que le ministère est constitué: MM. Batbie, Montgolfier, Dufroyer, Banneville, Rouxin, Larochebouët.

Une déclaration serait lue demain. Si le budget est refusé, la dissolution serait demandée.

Bourse de Paris.

Cours du 11 décembre.

Rente 3 p. %..... 72.25
— 4 1/2 p. %..... 100.25
— 5 p. %..... 107.02 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 10 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.105 »	3.105 »
Crédit foncier.....	627 50	627 50
Orléans-Actions.....	1.065 »	1.067 50
Orléans-Obligations.....	338 »	338 »
Suez.....	730 »	735 »
Italien 5 %.....	73 05	73 30

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSÉES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU CLERGÉ :

(Suite.)

MM. LACAM, curé de Sènaillac, procureur fondé des curés de Labastide-d'Haumon et de Corniac.
AYRAL, curé de Fauroux, procureur fondé des curés de Buzonoux et de Cerissac.
TAILLADE, curé de Lascabanes, procureur fondé des curés de Creysse et de Mézels.
CASSAN, curé de Saint-de-Laur, procureur fondé du curé de Vidailhac.
LAROUSILLE, vicaire de Lavaurette, procureur fondé du curé de Saint-Cirgues.
COMBARIEU, curé de Caylux, procureur fondé du curé de Felines et de Felines-Lagarde.
Dom BERNARD, prieur de la Chartreuse de Cahors, député de sa communauté et procureur fondé de l'abbaye et du monastère de Souillac.
PARRY, curé de Saint-Crépin, prieur de Sainte-Catherine, procureur fondé des Claristes et du Pouget.
Le curé de BLANDY, procureur fondé du curé de Concorès.
AUFRENERIN, curé de Mechmont, procureur fondé du curé de Saint-Médard de la Garinie.

MM. DARSE, curé d'Anglars, procureur fondé du curé du Bouys-sol.
LALÉ, curé de Padirac, procureur fondé du curé de Thégra et de celui de Bonneville.
DOCET, curé de Loubressac, procureur fondé du curé de Beaumat.
LAFAURIE, curé de Pinsac, procureur fondé des curés de Saint-Bonet et de Rouilhac.
PONS, curé de Lunegarde, procureur fondé du curé de Reilhac.
MÉRIC DUCLAUX, curé de Carnac, procureur fondé du curé de Rouffiac.
Le Père JOURREAU, cordelier de Cahors, procureur fondé des Claristes de Figeac.
CADIERGUES, curé de Fontanes, procureur fondé des curés de Saint-Affre et de la Magdelaine.
MATAT, curé de Vazerac, procureur fondé des curés de Francou et de Carbes.
DESCROZAILLES, curé de Saint-Félix, procureur fondé du curé de Felzins.
VORN, curé de Gramat, procureur fondé des curés des Alix et de Prangères.
Du CAYLA, curé de Saint-Aureil, procureur fondé des curés de Rouzet et de Bach.
LONGAYROU, curé de Saint-Géry-de-Rive-d'Olt, procureur fondé des curés de Saint-Martin de Piemont et de Masqueyrolles.
BOURDARIES, curé de Ruyres, procureur fondé des curés de Saint-André et de Molières.
GUILHOU, curé de Carayrac, procureur fondé des curés de Saint-Pierre et de Saint-Étienne de Bédier.
CALMELS, curé de Saint-Simon, procureur fondé du curé de Sonnac.
DELORD, archiprêtre de Pestilhac, procureur fondé du curé de Cavagnac.
LALÉ, curé de Carennac, procureur fondé des curés de Maniages et de Bretenoux.
DESSAUX, curé de Caniac, procureur fondé du chapelain de Notre-Dame de Grace et du curé de Saux.

MM. SOL, curé de Lassale, procureur fondé du curé de Saint-Projet.
LAVERNHE, prêtre de la Cathédrale, procureur fondé du curé de Labastide-Marnhac.
VASSAL, curé de Sérinac, procureur fondé du curé de Cabanac.
DANDRIEU, curé de Lugagnac, procureur fondé du curé de Cornus.
MARY, curé de Saint-Victor, procureur fondé du curé de Léríbosc.
ARMAND, curé de Cazillac, procureur fondé du curé de Cieurac.
Le PRIEUR des Carmes déchaussés de Cahors, député de sa communauté et procureur fondé du curé de Lanzac.
BONNASSIES, chanoine, procureur fondé du prieur de Montredon.
COURTIADÉ, chanoine, procureur fondé des prieurs de Duravel et de Friac.
SOULIAGOU, curé de Saint-Cyprien, procureur fondé du curé de Sainte-Croix.
CLAVIÈRES, curé de Caussade, député des ecclésiastiques de sa ville.
RIVES, curé de Caniac, procureur fondé des curés de Quissac et d'Espédaillac.
BOUDY, curé des Junies, procureur fondé des curés de Pontcirq et de Catus.
CALMELS, curé de Montvalent, procureur fondé du curé de Loudoun et Mayriniac.
CALMELS, curé de Miers, procureur fondé du curé de Pauliac et du curé de Mézels.
BRIAT, curé de Belmont, procureur fondé des curés de Saint-Michel et de Saint-Laurent-de-Glanes.
PARRY, curé de Gluges, procureur fondé des curés de Blanzaguet et de Nadailhac.
Le curé de SARRAZAC, procureur fondé du curé de Saint-Palazy.
FABRE, curé de Fontanes, procureur fondé du curé de Beauregard.

(A suivre.)

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (8 décembre).
 Congrès des naturalistes allemands. Session de Munich. Séances générales. M. Ernest Haeckel : La théorie de l'évolution dans ses rapports avec la philosophie naturelle. M. Virchow : La liberté de la science dans l'état moderne. — Les cellules nerveuses et les sensations, par M. J. Rosenthal. — Académie des sciences de Paris. — Chronique

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (8 décembre).
 Pierre Lanfrey, par M. Joseph Reinach. — Le roman de Pascal. Lettre de M. Paul Janet (de l'Institut). — Le mouvement littéraire à l'étranger. — La semaine politique. — Bulletin.
 On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard

Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 8 novembre.
 Sommaire : Moissonneuse liant automatiquement les gerbes. — Les oiseaux de la Chine : Dr Z. — Les Cétacés du Japon : Paul Gervais. — Le Daltonisme et les accidents de chemin de fer : Geor-

ges Bertrand. — Histoire de mes ascensions, par Gaston Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 3 décembre 1877 : Stanislas Meunier. — Le Hannelon foulon : Maurice Girard. — Bulletin météorologique de la Semaine.

VINS ET COGNACS.

Bordeaux. Une maison honorable de premier ordre, propriétaire de vignobles dans la Gironde, d'un grand premier crû à St-Emilion et d'une brulerie près Cognac, demande à être représentée dans des conditions très-sérieuses. La Maison accepterait aussi les services de personnes ayant de très-bonnes relations, qui voudraient occuper leurs loisirs à la re-

présenter.

Ecrire à MM. Carpentoy et C^e, 61, rue Leberthon, à Bordeaux.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

A VENDRE

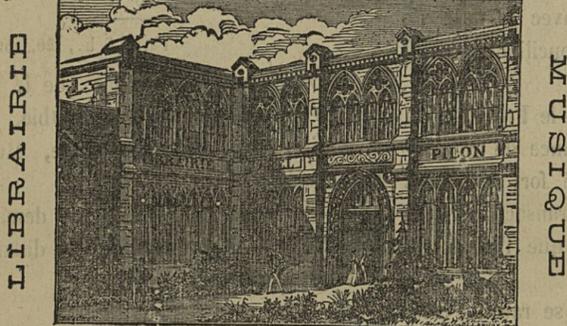
Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1^{er} prix de sa catégorie, et à Cahors la 1^{re} prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
 33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITEMENTS, PRÉSENTÉS A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
 ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
 INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
 OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BERTHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moscheles, soit 41 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi SAVON ROYAL de THRIDACE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Pythiriasis, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.

POMMADE SOUVERAINE

de CARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours

Exiger MARQUE DÉPOSÉE et incrustée dans LE POT.

Nombreux CERTIFICATS de Guérison.

Prix du Pot : 2 f. 50 Par poste : 3 f. 50.

A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

Eaux minérales lithinées de

ROYAT

SOURCE CÉSAR

Source St-Mart—Source St-Victor

Eaux toniques et reconstituantes : digestions difficiles, goutte, rhumatisme, anémie, chlorose, etc.

Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'auel or ; Frango or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes.

AVIS CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES
 A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
 id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE TÉLÉGRAPHE

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publié 24 heures avant les autres journaux de Paris :

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires 4 mois, 4 fr. ; — 3 mois, 12 fr. ; — 6 mois, 24 fr. ; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

LE GUET-APENS

DEUXIÈME JOURNÉE

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY éditeur, rue Auber, 3.